



## ZOOM sur le Pôle Éco

### Edito



Un porteur de projet, en créant ou en faisant évoluer son entreprise agricole, fait appel à un véritable changement de paradigme ! Et cela va au-delà de la création d'une activité économique.

Prendre le temps de bien préparer son projet d'installation ou de développement et d'élargir ses compétences est nécessaire pour obtenir les meilleures conditions de réussite. Le pôle Eco vous accompagne dans votre réflexion stratégique et vous apporte les outils pour atteindre vos objectifs.

Romain BLANCHARD, élu référent Pôle Éco.

### Chiffre clé

648

est le nombre de déclarations PAC réalisées par la Chambre d'agriculture en 2022, soit un tiers des dossiers PAC du département.

### Un développement des appels à candidature par les collectivités qui permettent des installations pérennes

Depuis quelques années, les appels à candidatures portés par les collectivités (Communes, Métropole, Conseil Départemental) se développent de plus en plus. La Chambre d'agriculture a été missionnée sur plusieurs d'entre eux pour les accompagner dans l'étude de faisabilité, l'élaboration et la diffusion de l'appel à candidature, l'accompagnement des candidats puis du comité de sélection.

En 2021, la Métropole Aix Marseille Provence et la SOLEAM ont mis à disposition environ 10 ha de terres agricoles. La Chambre d'agriculture avait été missionnée pour travailler sur la remise en culture de deux sites sur Marseille. Les différents pôles de la Chambre d'agriculture 13 (aménagement, économie des entreprises, technique, ...) ont ainsi participé au projet.

Une cinquantaine de candidats s'est positionnée. Les terres sont mises à disposition des lauréats via des baux intégrant des clauses environnementales. Au total, cela va permettre l'installation de 5 porteurs et porteuses de projets en maraîchage diversifié avec des ateliers complémentaires (poules pondeuses, petits fruits, fruits, ateliers pédagogiques, ...) dont 4 avec la Dotation Jeune Agriculteur. En 2022, le Département a lancé un appel à candidature pour remettre à un nouvel exploitant agricole une oliveraie qui s'étend sur 3 communes (Le Tholonet, Beaurecueil et Saint-Antonin-sur-Bayon) sur 28 parcelles cadastrales représentant une surface totale plantée de près de 15 ha. Une dizaine de porteurs de projets étaient intéressés et 5 dossiers de candidature ont été finalisés. 2 candidats ont donc été retenus : un oléiculteur du secteur déjà en place en vue de la consolidation de son exploitation agricole et un jeune exploitant en oléiculture et viticulture qui a pu s'installer avec la DJA.

Plusieurs projets de remise en culture de terres sont régulièrement à l'étude par les collectivités. Dès leur lancement, le PAI (Point Accueil Installation à la Chambre d'agriculture) est une des structures centrales pour la diffusion de l'information puisqu'il relaie l'information à tous les porteurs de projet en recherche de foncier.

Si vous êtes un porteur de projet et que vous êtes intéressés par ce type de projet, il est donc important de vous rapprocher du PAI si ce n'est pas déjà fait.

Votre contact : 04 42 23 86 00  
pai@bouches-du-rhone.chambagri.fr

### Vous souhaitez vous lancer en agriculture, la Chambre d'agriculture vous accompagne à chaque étape !

Que votre projet soit une création ou une reprise d'entreprise, seul ou à plusieurs, en zone rurale ou urbaine, qu'il s'agisse uniquement de production ou d'un projet avec de la diversification d'activités, il est important de le préparer en amont et d'être entouré dans les démarches.

La préparation à l'installation démarre au Point Accueil Installation (PAI) où un chargé de mission vous accueille et coordonne l'accompagnement de toutes celles et tous ceux qui souhaitent s'installer en agriculture. Selon votre parcours et vos besoins, il vous orientera vers de l'accompagnement individuel, de la formation ou une solution hybride.

Vous serez ainsi peut-être orienté vers le Centre d'Elaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés pour faire le point sur votre parcours professionnel et vos formations et définir un plan de formation. Pour rappel, cette étape du parcours à l'installation est obligatoire pour les porteurs de projet qui souhaitent demander la DJA.

Si un accompagnement de projet est privilégié, le PAI pourra vous orienter vers plusieurs structures. Au sein de l'établissement, le Pôle Économie de l'entreprise propose le Conseil Agri Projet dont l'objectif est de faire un état des lieux de l'ensemble des composantes du projet et de prendre du recul vis-à-vis de celui-ci. L'entretien permet de faire ressortir vos interrogations en suspend et d'établir un plan d'action à mettre en œuvre pour y répondre et mener le projet à bien. Cet accompagnement a également pour but de vous mettre en réseau avec les professionnels de la création d'entreprise (juristes, comptables, financeurs, MSA, ...) et de l'agriculture (filières, eau, qualité, valorisation, environnement, Centre de Formalité des Entreprises,...) en vous proposant notamment des « Rdv des créateurs » un lundi par mois.

Une fois que vous avez les idées claires sur votre projet, le prévisionnel économique est un document incontournable de n'importe quelle création d'entreprise. Pour vous aider, le Pôle Économie de l'entreprise propose le Conseil Agri Prévision. Un conseiller d'entreprise réalise avec vous une analyse économique de votre projet. Si cette prestation est réalisée dans le cadre d'un dossier DJA, le conseiller vous accompagne également pas à pas dans le montage de ce dossier.

Enfin, si votre projet consiste en une reprise d'exploitation, le cédant peut lui aussi bénéficier d'un accompagnement spécifique à la Chambre d'agriculture, qui a mis en place le Point Accueil Transmission. Un chargé de mission réalisera un entretien avec lui afin de faire le point sur son projet d'arrêt d'activité et anticiper les démarches pour réaliser celle-ci et l'éventuelle transmission de l'entreprise agricole. N'hésitez pas à nous contacter et à lancer vos démarches en vous rapprochant du PAI.

Votre contact : Stéphanie NAPPA, Chargée de mission PAI : 04 42 23 86 00  
pai@bouches-du-rhone.chambagri.fr



### Témoignage

Emmanuel TRIFFAULT, oléiculteur et viticulteur à Beaurecueil



**Vous avez été lauréat d'une partie des surfaces dans le cadre de l'appel à candidature du Conseil Départemental à Roques Hautes. Qu'est-ce que ces surfaces vous ont apporté pour votre projet d'installation ?**

Les surfaces qui m'ont été mises à disposition par le département m'ont permis de finaliser mon installation en tant qu'agriculteur à titre principal. Cela veut dire que je vais pouvoir bénéficier de la DJA, et concrétiser mon projet d'exploitation. Je suis candidat à l'acquisition d'autres terres à planter en vignes, et j'espère en être attributaire pour pouvoir asseoir solidement l'entreprise.

**Comment avez-vous été accompagné par la Chambre d'agriculture dans votre installation et qu'est-ce que cela vous a apporté ?**

La Chambre d'agriculture m'a beaucoup aidé à comprendre le fonctionnement du système agricole et ses subtilités, auxquels je n'aurais pas été suffisamment préparé sans ma conseillère d'entreprise. J'ai eu de nombreux échanges et cela ne s'est pas fait en un jour... La patience et la ténacité sont nécessaires pour que les choses passent du souhait à la réalité.

## La Chambre d'agriculture & vous

### Vos prochaines formations

➤ Prendre sa retraite en main :  
1 jour, le 22 novembre.

Votre contact : Chloé RIBOLLA : 06 30 51 43 53  
c.ribolla@bouches-du-rhone.chambagri.fr

➤ Découvrez l'ensemble de nos formations sur [www.chambre-agriculture13.fr/vous-etes-agriculteur/vous-former](http://www.chambre-agriculture13.fr/vous-etes-agriculteur/vous-former)

### Des prestations sur mesure

#### Zoom sur « Conseil Agri-Prévision »

Vous êtes un porteur de projet, la Chambre d'agriculture vous propose :

- Une analyse économique sur : les différents ateliers de production, les charges de structure ;
- Le plan d'investissement et le plan de financement ;
- Un tableau de bord budgétaire sur plusieurs années ;
- Une analyse comparative avec les références disponibles ;
- Un regard extérieur sur la globalité de votre projet.

Nous vous remettons :

- Un dossier de présentation de votre projet ;
- Un prévisionnel en trésorerie et/ou compte de résultat/bilan ;
- Sur demande, un Plan d'Entreprise pour les aides à l'installation.

Informations, conditions et tarifs : Élodie BLANCHET : 04 42 23 90 06  
e.blanchet@bouches-du-rhone.chambagri.fr

➤ Découvrez l'ensemble de nos offres de services sur [www.chambre-agriculture13.fr](http://www.chambre-agriculture13.fr) ou contactez-nous au 04 42 23 06 11.

